

Commune de Montry

---

# Note de synthèse

## Compte administratif 2020

---



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Avril 2021**

# SOMMAIRE

## 1. Section de fonctionnement

**1.1 Les recettes réelles de fonctionnement**

**1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement**

## 2. Section d'investissement

**2.1 Les recettes réelles d'investissement**

**2.2 Les dépenses réelles d'investissement**

## 3. Résultats de l'exercice

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2020 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

# 1. Section de fonctionnement

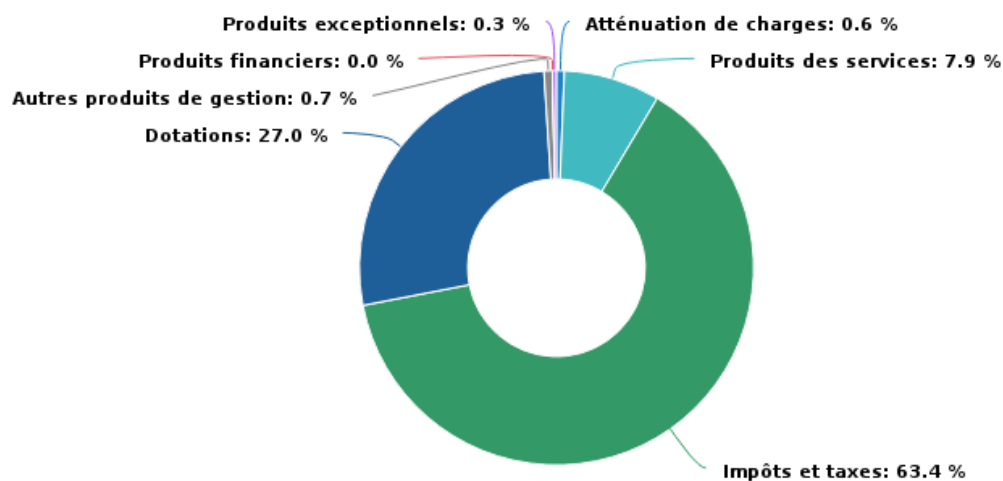
## 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2020, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 772 747 €, elles étaient de 3 713 043 € en 2019. Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2018	2019	2020	2019-2020 %
Impôts / taxes	2 035 806 €	2 194 496 €	2 392 023 €	9 %
Dotations, Subventions ou participations	978 121 €	1 023 435 €	1 020 204 €	-0,32 %
Recettes d'exploitation	439 351 €	436 673 €	324 418 €	-25,71 %
Autres recettes	122 536 €	58 439 €	36 102 €	-26,4 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 575 814 €</b>	<b>3 713 043 €</b>	<b>3 772 747 €</b>	<b>1,61 %</b>

## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

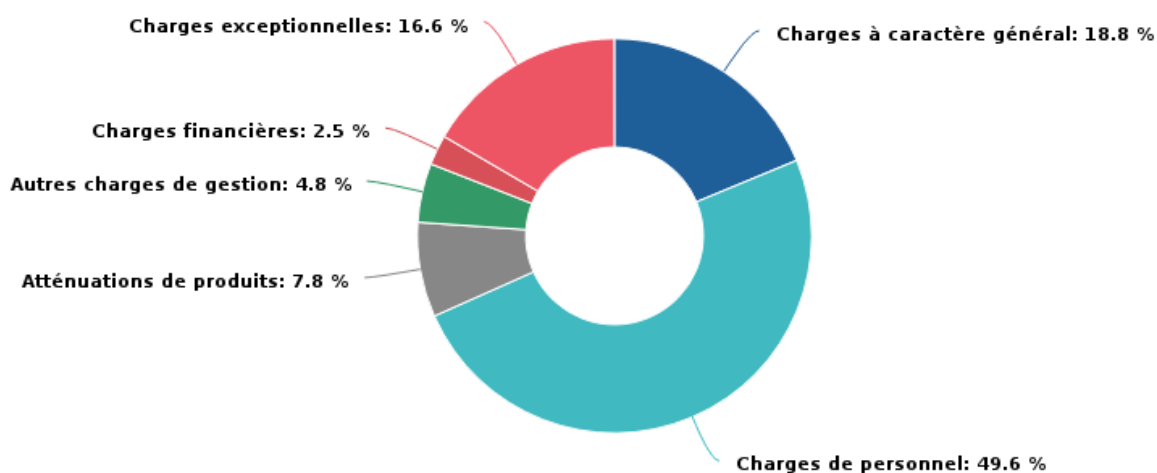
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 633 415 €, elles étaient de 3 262 555 € en 2019.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2018	2019	2020	2019-2020 %
Charges de gestion	952 590 €	951 371 €	857 455 €	-9,87 %
Charges de personnel	1 820 372 €	1 944 373 €	1 801 537 €	-7,35 %
Atténuation de produits	282 097 €	282 097 €	282 097 €	0 %
Charges financières	110 506 €	84 602 €	89 776 €	6,12 %
Autres dépenses	300 €	112 €	602 550 €	537 891,07 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 165 865 €</b>	<b>3 262 555 €</b>	<b>3 633 415 €</b>	<b>11,37 %</b>

## 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

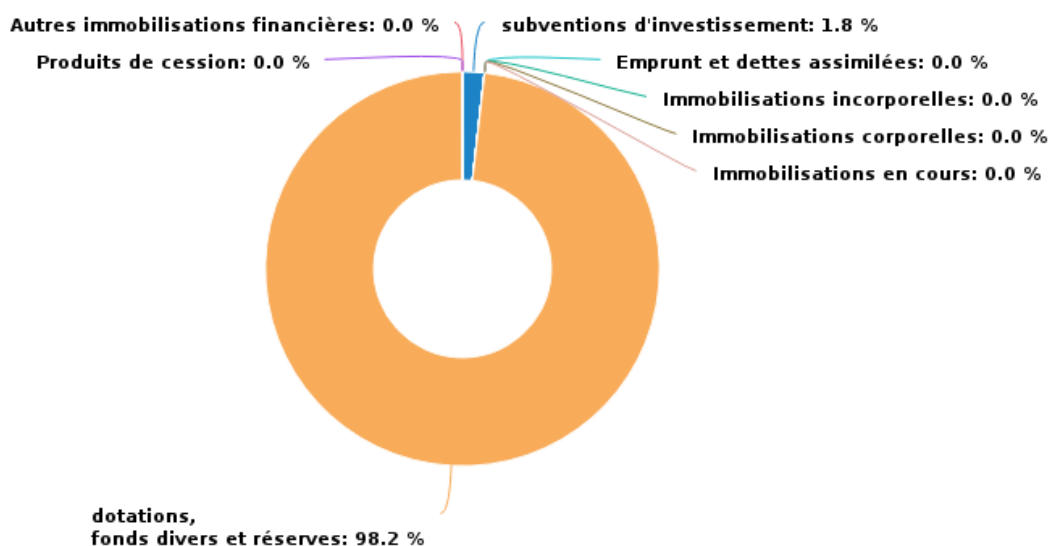
### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédent de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2020, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 759 824 €, elles étaient de 1 523 107 € en 2019. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2018	2019	2020	2019-2020 %
Subvention d'investissement	3 279 €	5 026 €	13 589 €	170,37 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	500 €	0 €	-100 %
Dotations, fonds divers et réserves	148 283 €	1 517 581 €	746 235 €	-50,83 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>1 317 531 €</i>	<i>626 402 €</i>	<i>-52,46 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>151 562 €</b>	<b>1 523 107 €</b>	<b>759 824 €</b>	<b>-50,11 %</b>

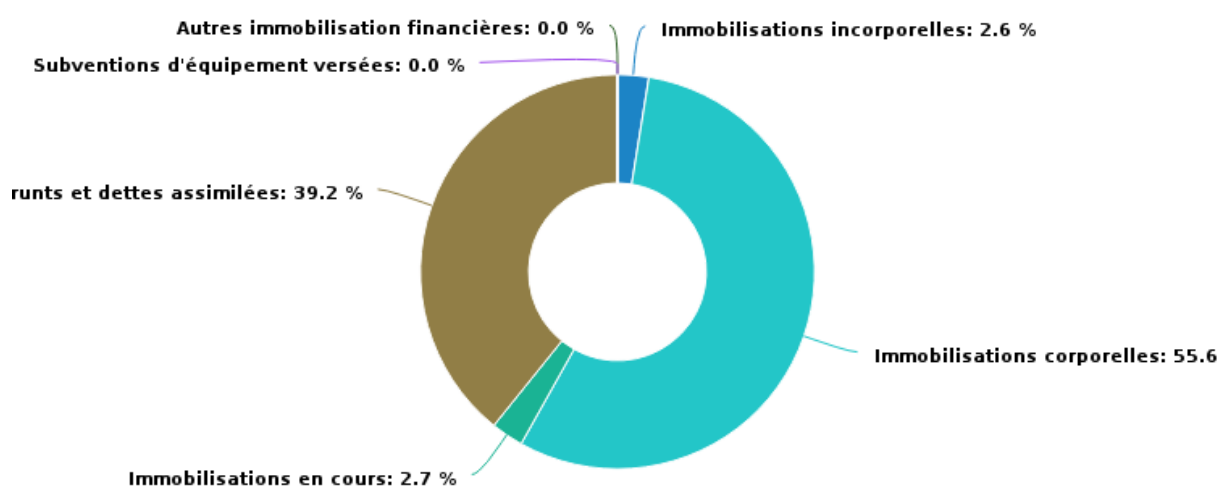
## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2020, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 487 851 €, elles étaient de 440 319 € en 2019.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2018	2019	2020	2019-2020 %
Immobilisations incorporelles	34 873 €	15 016 €	10 173 €	-32,25 %
Immobilisations corporelles	802 450 €	272 392 €	221 454 €	-18,7 %
Immobilisations en cours	10 569 €	0 €	10 569 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	149 753 €	152 911 €	156 200 €	2,15 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	89 455 €	0 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>987 076 €</b>	<b>440 319 €</b>	<b>487 851 €</b>	<b>10,79 %</b>

### 3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 672 567 €	3 772 987 €	100 420 €
Section d'investissement	514 066 €	824 951 €	310 885 €
<b>Total</b>	<b>4 186 633 €</b>	<b>4 597 938 €</b>	<b>411 305 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	920 601 €	-
Section d'investissement	0 €	567 267 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 672 567 €	4 693 588 €	1 021 021 €
Section d'investissement	514 066 €	1 392 218 €	878 152 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 672 567 €	4 693 588 €	1 021 021 €
Section d'investissement	0 €	65 127 €	65 127 €
<b>Total</b>	<b>3 672 567 €</b>	<b>4 758 715 €</b>	<b>1 086 148 €</b>



## 4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

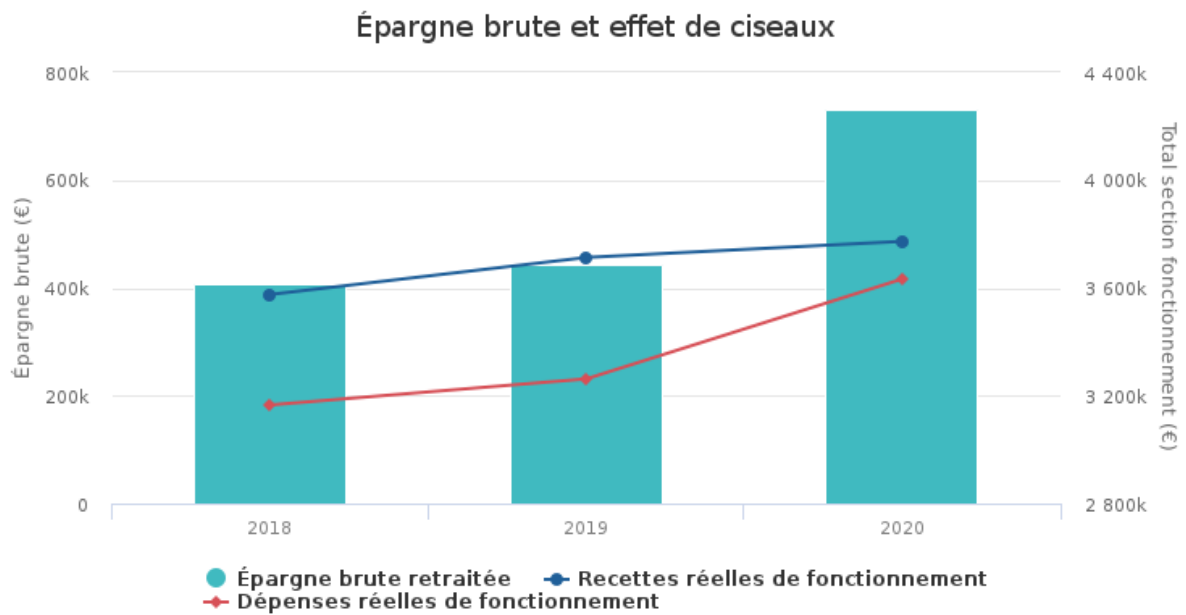
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

### Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2018	2019	2020	2019-2020 %
Recettes Réelles de fonctionnement	3 575 814	3 713 043	3 772 747	1,61 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>3 344</i>	<i>6 743</i>	<i>11 871</i>	<i>76,05 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 165 865	3 262 555	3 633 415	11,37 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>300</i>	<i>112</i>	<i>602 550</i>	<i>537 891,07 %</i>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>406 905</b>	<b>443 857</b>	<b>730 011</b>	<b>64,47%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>11.38 %</b>	<b>11.95 %</b>	<b>19.35 %</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital de la dette	149 753 €	152 911 €	156 200 €	2,15%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>257 152 €</b>	<b>290 946 €</b>	<b>573 811 €</b>	<b>97,22%</b>
Encours de dette	2 744 036 €	2 591 625 €	2 435 425 €	-6,03 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,75</b>	<b>5,84</b>	<b>3,34</b>	<b>-</b>

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



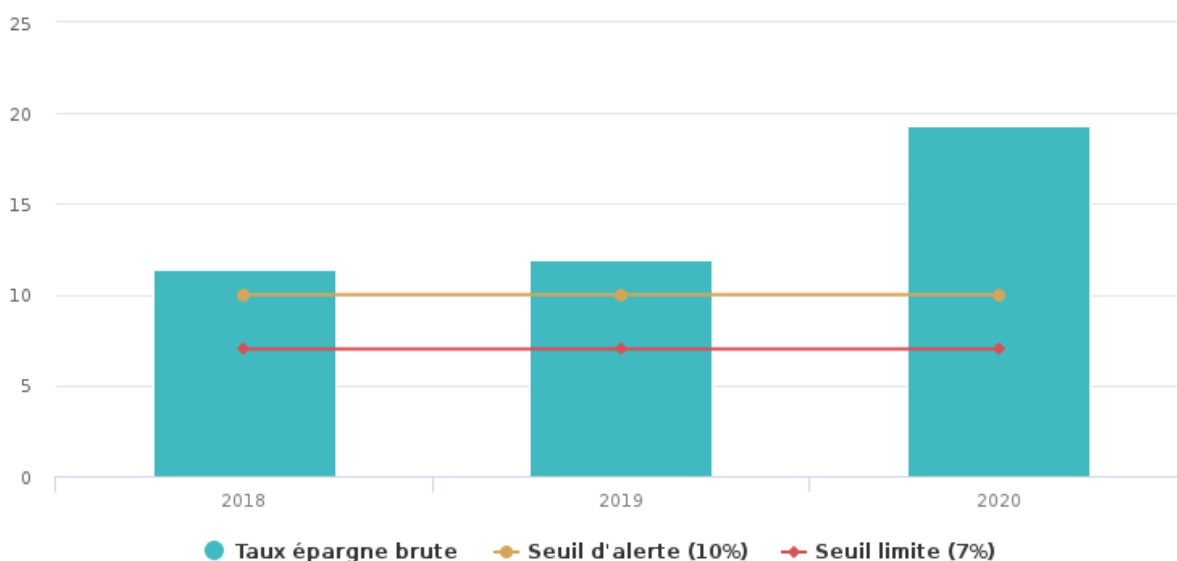
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

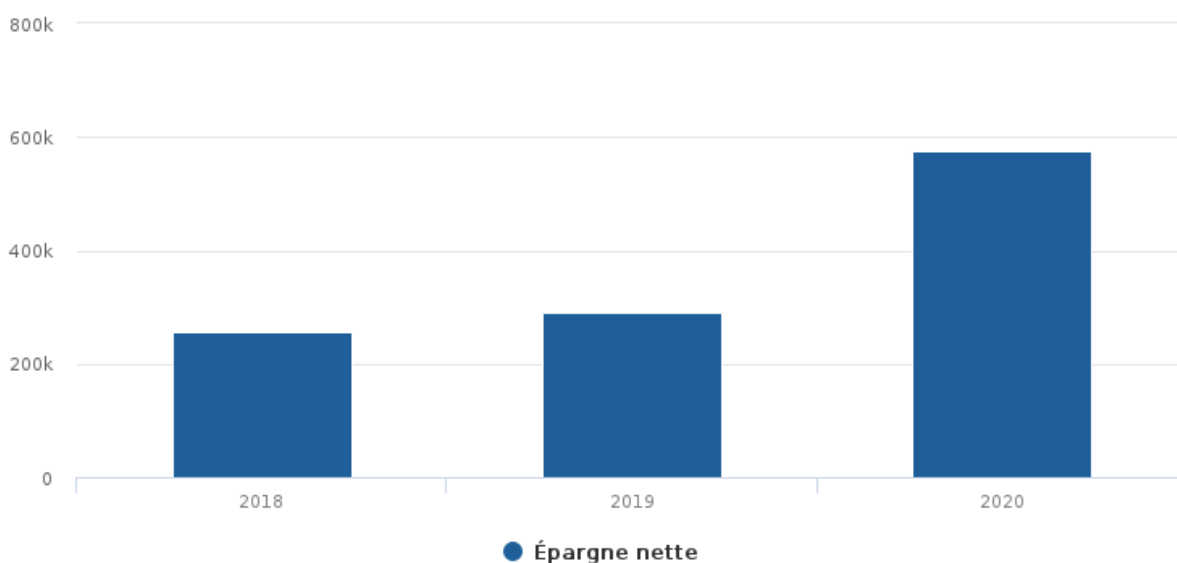
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



### Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

